



# Fédération départementale



## Compte – Rendu du Conseil d'Administration Du 29 juin 2015, Le Pouzin

Le vingt-neuf juin deux mille quinze, le Conseil d'Administration de la Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux s'est réuni sous la présidence de M. Alain Faucuit.

### Étaient présents avec voix délibérative :

**Mesdames :** Boukhari Nor El Houda (pouvoir de Julie Wallet), Carret Françoise, Faure Sandrine, Gauthier Carmen (pouvoir d'Emmanuelle Champion), Glass Josie (pouvoir d'Anne-Catherine Barthelon), Payrastre Hélène, Roure-Roure-Amigoni Elisabeth, Souche Geneviève (pouvoir de Vignal Rose-Marie),

**Messieurs :** Boukhetache Rachid, Collard Stéphane (Pouvoir d'Agnès Audibert), Delas Denis, Duret François, Faucuit Alain (pouvoir de Thérèse Clément-Montalbano), Ferrer Yves, Giordano André, Hallier Jean-Claude, Haond Sébastien, Jambet Pierre, Roucoux Patrick, Timbert Gérard, Bombrun Paul

### Étaient excusés,

**Mesdames :** Audibert Agnès, Avogadro Nathalie, Barthelon Anne-Catherine, Champion Emmanuelle, Clément-Montalbano Thérèse, Galamien Annie, Vignal Rose-Marie, Wallet Julie, Allefresde Laurence

**Messieurs :** Le Galès Charles, Sartre Guillaume, Royer-Manoha Jean-Noël,

### Étaient présents sans voix délibérative :

**Mesdames :** Blanc Jeanine, Chave Berthe, Petit Martine, Arnoux Michèle (usagers de l'espace social de La Voulte), Vanessa Jaume (déléguée adjoint de la fédération),

**Monsieur :** Astier Philippe (Groupe des compagnons- centre social Art des liens, Privas), En Nassiri Abdelouaid (Président MJC Centre social La Voulte), Panteix Gérard (usagers de l'espace social de La Voulte), Dumortier Christian (délégué de la fédération)

### Ordre du jour

#### Pour Décision :

Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 4 mai 2015.

Election du bureau, étude et réponse au courrier d'Yves Ferrer et Josie Glass

### Situation des centres sociaux de La Voulte

- a. MJC La Voulte
- b. Espace social Hannibal

### Convention de partenariat entre le département, la CAF, La MSA et la fédération

- a. Retour sur le comité de pilotage de la convention du 4 juin
- c. Construction de la position fédérale et du mandat pour le comité de pilotage de septembre

### Questions diverses

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le Président Alain Faucuit ouvre la séance et annonce l'ordre du jour de ce CA. La déléguée compte tenu du contenu de cet ordre du jour rappelle quelques règles de fonctionnement et d'animation pour que le travail puisse se faire dans la confrontation des idées et le respect des personnes

✓ **Pour Décision :**

- **Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 4 mai 2015.**

Lecture est faite d'une proposition d'amendement par Josie Glass et Yves Ferrer reproduit ci-dessous. Après quelques échanges et en l'absence d'autre remarque, il est décidé de procéder à l'approbation du compte-rendu du CA du 4 mai 2015 tel qu'il avait été envoyé.

**Ne prennent pas part au vote : 7**

**Pour : 17 Contre : 3 Blanc ou nul : 0**

**Le compte-rendu du conseil d'administration du 4 mai 2015 est adopté à 85% des suffrages exprimés,**

*PROPOSITION D'AMENDEMENT AU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 4 MAI 2015 lue par Josie Glass*

*A la lecture du compte-rendu, nous avons constaté que les interventions avant l'élection du bureau ne sont pas consignées. Néanmoins, ce sont ces interventions (émises dans le cadre formel d'un Conseil d'Administration) qui ont justifié notre courrier de contestation adressé au Président. En effet, d'une part, nous ne retrouvons pas dans ce compte-rendu du 4 mai 2015 :*

*\* les directives du Président relatives à la place des bénévoles dans le bureau ; son souhait de poursuivre l'expérience commencée en 2012, son constat de la bonne marche du bureau avec des membres exclusivement issus du collège bénévole, sa satisfaction de l'implication de plus en plus importante de ces bénévoles et la manière dont ils ont pu accroître leurs compétences*

*\* le consentement du CA suite à cette intervention*

*\* notre intervention lorsque des membres du collège institution se sont présentés comme candidats au bureau ainsi que la réponse du délégué fédéral*

*\* les échanges concernant la représentation au Conseil d'Administration de la FACS de notre MJC/CS ;*

*D'autre part, nous souhaitons que les comptes rendus de Conseil d'Administration reflètent avec exactitude l'état des débats.*

- **Situation des centres sociaux de La Voulte**

- **Espace social Hannibal**

Christian propose un état des lieux de la situation au CCAS/centre social de la Voulte, afin d'avoir une mise en débat et de prendre une position fédérale.

Un collectif d'usagers s'est constitué dans l'urgence au vu de ce qu'il considère comme une dégradation rapide de l'espace Hannibal et a pris l'initiative d'écrire un courrier à monsieur le maire, en envoyant une copie du courrier à la CAF et à la FACS (courrier joint aux annexes.)

En réponse à ce courrier, les membres du bureau de la fédération ardéchoise des centres sociaux ont reçu la délégation du collectif d'usagers. L'objet de cette rencontre était d'avoir un échange autour de la situation et de voir avec eux comment les accompagner pour faciliter le dialogue du collectif avec les élus et la Direction.

Sandrine Faure, élue à la Voulte décide de ne pas prendre part au débat.

Après lecture de leur courrier, le collectif d'usagers insiste sur l'arbitraire ressenti des décisions de la Directrice et l'absence de dialogue. Il demande à la fédération ardéchoise des centres sociaux de les accompagner afin de clarifier :

- La place de chacun au sein du centre social
- La participation aux choix qui vont s'imposer financièrement

Il souhaite être aidé à remettre du dialogue, là où il n'y en a plus. Il souligne que pour eux, la charte des centres sociaux n'est plus respectée au sein de l'espace Hannibal.

Lors du comité technique d'évaluation en présence de la directrice du CCAS/Centre social, Sabine Faure élue, du conseiller technique CAF et du délégué général de la fédération ardéchoise des centres sociaux, il a été effectivement constaté une situation difficile.

Suite à ce comité, il a été convenu que la directrice du CCAS, en présence de madame Faure et de la fédération ardéchoise des centres sociaux rencontrent le comité d'usagers du centre social (des membres du collectif d'usagers font partis du comité d'usagers)

Christian précise qu'un travail est en cours avec les partenaires CAF/CG pour accompagner le dialogue sur l'espace social Hannibal.

Les administrateurs se questionnent autour du recrutement des directeurs dans les centres sociaux.

Josie Glass pose la question du contrôle et de l'évaluation du travail mené par les directeurs. Dans les centres sociaux en gestion autres que par une association, les usagers n'ont pas de pouvoir d'agir par rapport à l'embauche.

Stéphane Collard précise qu'une évaluation annuelle est menée (en référence à la convention collective ALISFA)

Christian Dumortier précise que, la FACS accompagne généralement les recrutements des directeurs pour les Centres Associatifs. Ce n'est que rarement le cas avec les gestions municipales surtout quand le poste comporte plusieurs fonctions.

La CAF a un rôle important sur ces questions-là lors de l'attribution de l'agrément.

A l'issue des débats le conseil est amené à se prononcer sur 4 délibérations:

- **La fédération via son délégué met en œuvre une action pour accompagner et faciliter la mise en dialogue entre le collectif d'usagers, les élus et les membres du conseil d'administration**

**Ne prennent pas part au vote : 0**

**Pour : 27 Contre : 0 Blanc ou nul : 0**

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **La fédération via son délégué vient soutenir la structuration du comité d'usagers**

**Ne prennent pas part au vote : 0**

**Pour : 27 Contre : 0 Blanc ou nul : 0**

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **Le bureau de la fédération va écrire au CCAS de La Voulte pour solliciter une rencontre avec le conseil d'administration du CCAS d'une délégation du bureau de la FACS afin de comprendre si le diagnostic est partagé avec celui-ci et voir comment nous pouvons accompagner cette instance**

**Ne prennent pas part au vote : 0**

**Pour : 27 Contre : 0 Blanc ou nul : 0**

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **Continuer le travail de veille avec l'ensemble des partenaires CAF/CG/FACS sur la situation Voultaine**

**Ne prennent pas part au vote : 0**

**Pour : 27 Contre : 0 Blanc ou nul : 0**

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

## o MJC La Voulte

Yves Ferrer présente le contexte de la MJC/Centre social de la Voulte. La difficulté aujourd'hui est surtout d'ordre financier. Il indique des baisses de subvention annoncées brutalement sans concertation. Une première baisse de financement leur a été annoncée en décembre 2014 de 39 000 €, cette réduction impactait le fonctionnement. En 2015 la MJC subit deux nouvelles baisses : Une de 30 000€ sur le fonctionnement et une qui concerne le poste de direction de 28000€

Aujourd'hui, la MJC, c'est 48 employés et 1 millions de budget. Elle poursuit le projet tel qu'il avait été agréé. Les actions portées par la structure sont très diversifiées et concerne différents acteurs institutionnels, notamment le champ de la petite enfance qui est aujourd'hui porté par la CAPCA. La baisse des subventions impacte surtout le poste de direction et la partie fonctionnement du centre social, soit sensiblement 20% de baisse sur la partie de l'activité hors CAPCA.

Les conditions de dialogue avec la ville ne sont plus réunies et, avec le temps, se détériorent. Les administrateurs MJC ne sont plus en confiance dans le travail à mener avec les élus.

Lors de l'assemblée générale, les élus ont encore annoncé des baisses.

Josie Glass complète qu'elle a été surprise de la méconnaissance des élus de ce qui se faisait au sein des structures et de la confusion du travail mené par les deux centres sociaux.

Le bureau de la FACS a proposé l'écriture d'un courrier à monsieur le maire pour l'alerter sur la situation de la MJC ; les administrateurs de la MJC n'ont pas validé la formulation du courrier. Il a donc été décidé d'attendre les élections du bureau de la MJC suite à leur AG avant de prendre des décisions sur les actions à mener.

Pour Josie Glass et Yves Ferrer, il est important de dire que les administrateurs ne sont pas découragés et que les projets MJC/CENTRE social continuent en maintenant la qualité et la diversité actuelle.

Aujourd'hui, ils peuvent s'appuyer sur leur réserve qui est à la hauteur de 4 mois de salaire sur un budget d'un peu plus d'un million d'euros.

Sandrine Faure ne souhaite pas se positionner sur la situation de la MJC.

Gérard Timbert s'étonne du positionnement des administrateurs concernant la proposition de la FACS sur l'envoi du courrier au maire.

Christian souligne qu'il y a toutefois une présence de la FACS et des partenaires CAF et CG pour faciliter la remise en dialogue entre les différents acteurs.

Alain Faucuit qui était présent lors de l'assemblée générale de la MJC, souligne le nombre important de personnes mobilisées. Il a été agréablement surpris de la diversité et de la qualité des actions menées ainsi que de l'implication des professionnelles et bénévoles.

Patrick Roucoux s'interroge sur la baisse de la subvention au regard du respect de la charte des centres sociaux.

Yves Ferrer précise que la baisse de subvention concerne 20% du budget du centre social par rapport à 2013, hors petite enfance. Il explique qu'il est logique que le premier appui est la fédération des MJC car il finance le poste de direction.

Le bureau de la MJC ne refuse pas les propositions de la FACS mais le courrier proposé ne correspondait pas vraiment à la réalité. Il est peut-être nécessaire de l'envisager mais il faudra le reformuler.

Paul Bombrun : « la convention prévoit-elle les financements ? Quel est le positionnement des deux fédérations MJC et Centres sociaux ?

La FACS travaille en collaboration avec la fédération des MJC ainsi qu'avec la CAF et le CG pour maintenir une veille active sur la situation de la MJC.

2 délibérations ont été présentées au vote :

- **Poursuite du travail en collaboration avec la fédération des MJC ainsi qu'avec la CAF et le CG pour maintenir une veille active sur la situation de la MJC.**

**Ne prennent pas part au vote : 0**

**Pour : 27 Contre : 0 Blanc ou nul : 0**

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **Attendre l'élection du nouveau bureau de la MJC et envisager avec eux la réécriture du courrier (ou pas), et les actions à engager.**

**Ne prennent pas part au vote : 1**

**Pour : 26 Contre : 0 Blanc ou nul : 0**

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **Election du bureau, étude et réponse au courrier d'Yves Ferrer et Josie Glass**

Le courrier de Josie et Yves avait été envoyé avec la convocation pour le CA et joint en annexe à ce compte rendu. La parole leur est donnée pour expliquer leur démarche et compléter celui-ci. Josie Glass (et Yves Ferrer) expriment leur désaccord profond lors du dernier CA FACS et l'élection du bureau. Depuis 2012 le bureau a mis en place un certain nombre de règles. Notamment le fait qu'il n'y ait pas de présence de membre du collège institutionnel au bureau. Elle exprime son souhait que la fédération nationale soit saisie sur cette contradiction qui permet à des personnes d'être décideurs, voir financeurs et exécutants à la fois. D'autre part, elle pointe que certains propos du président n'ont pas été relatés sur le compte rendu du CA FACS, le fait de ne pas les retranscrire nous pose question.

Christian précise que les statuts de la FCSF s'imposent à nous mais que le CA de la FACS peut effectivement travailler la question et le faire remonter au niveau national des demandes de clarifications

Christian reconnaît qu'il peut y avoir un oubli sur certains propos mais jusqu'à ce jour nous n'avions pas eu besoin de transcription des prises de paroles.

Carmen se sent concernée par ce courrier et explique qu'elle a toute sa place au sein du bureau, qu'elle se sent bénévole au même titre que les autres membres du bureau.

Alain Faucuit, le bureau de la FACS n'est composé que de bénévoles. Il n'y a pas de salariés. Si c'est le statut d'élu qui est concerné, il précise qu'il devra lui aussi quitter le bureau.

Suite à son intervention, il lit le courrier de Thérèse exprimant son point de vue que vous trouverez en pièce jointe.

Josie Glass rappelle que le courrier ne vise pas les personnes en tant que telles mais les postures parfois difficile à tenir.

Gérard Timbert trouve qu'effectivement, il est peut-être nécessaire de réfléchir à rééquilibrer salariés/bénévoles au sein du bureau, respect des collègues pourrait être le même au bureau qu'au conseil d'administration.

Sandrine Faure comprend l'inquiétude des administrateurs et espère que les positionnements qu'elle a pris ce soir, ont pu rassurer.

Josie Glass s'interroge justement sur le positionnement de Sandrine Faure, qui s'est exprimée pour le centre social Hannibal mais pas pour la MJC/centre social ?

Christian Dumortier, le bureau est juridiquement légitime dans sa constitution, nous pouvons retravailler la constitution du bureau pour la prochaine assemblée générale. Il propose de mettre la décision au vote.

Personne dans l'assemblée ne remet en cause l'élection du bureau il est donc confirmé dans son intégralité.

- **Projet de délibération : constituer un Groupe de Travail pour réfléchir sur la composition du bureau en vue de la prochaine AG**

**Ne prennent pas part au vote : 3**

**Pour : 20 Contre : 4 Blanc ou nul : 0**

**La délibération est adoptée par 20 voix pour 83.33% des suffrages exprimés**

- **Convention de partenariat entre le département, la CAF, La MSA et la fédération**

Le dernier projet de compte rendu du Comité de pilotage est remis aux administrateurs. Un retour est fait par les membres du bureau ayant participé au comité de pilotage de la rencontre du 4 juin. Les partenaires souhaitent qu'elle soit retravaillée et signée pour décembre 2015.

Gérard Timbert, la déclinaison opérationnelle proposée dans la convention nous amène à le lier avec le changement de mode de financement et de relations contractuelles avec les partenaires.

Patrick Roucoux exprime n'avoir pas compris lors du comité de pilotage avec les partenaires, les raisons de la nécessité de précipiter le renouvellement de la convention.

Christian Dumortier, note qu'il y a eu une évolution de postures des partenaires lors de la réunion qui ont permis d'acter et de mettre en débat les différends.

Pour Ouda, il faut rester stratégique, commencer à travailler le projet fédéral et la convention avec les partenaires et signer lorsque le travail sera abouti.

Le positionnement du CA de la FACS peut évoluer mais il avait été décidé d'envisager la signature de la nouvelle convention en 2016. Les membres du bureau souhaite que le conseil d'administration donne un mandat clair concernant la convention avec l'ensemble des partenaires ;

Une proposition est soumise au vote

- **Le Conseil donne mandat au bureau pour poursuivre le travail avec les partenaires en vue de la réécriture de la convention.**

**Ne prennent pas part au vote : 0**

**Pour : 27 Contre : 0 Blanc ou nul : 0**

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **Rencontre avec d'autres acteurs de l'éducation populaire pour réfléchir ensemble à la manière dont nous entendons être des partenaires**

Lors du dernier conseil, il avait été proposé que les fédérations se rencontrent pour construire un cadre de partenariat à proposer à leurs partenaires institutionnels. Depuis celui-ci, nous avons pu échanger avec plusieurs acteurs, une rencontre pourrait-être organisée avant la fin de l'été entre de petites délégations de nos réseaux. En effet si nous sommes conscient des conditions de partenariats qui sont les notre sur ce département, au vu des conditions qui se dégradent ailleurs ils nous sommes important d'affirmer nos souhaits de maintenir cette qualité de partenariat.

- **Le conseil est invité à donner son accord pour poursuivre ce travail**

**Ne prennent pas part au vote : 2**

**Pour : 25 Contre : 0 Blanc ou nul : 0**

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

En fin de conseil, il est distribué 4 documents

- Un projet de courrier de l'Union Régionale des centres sociaux pour interpeller les prochains candidats aux élections régionales, avec une plaquette de présentation des centres sociaux de la futur grande région Rhône-Alpes / Auvergne
- Le tableau des subventions de pilotage du département aux centres sociaux
- La liste des élus des départements avec leurs compétences croisant les champs d'actions des centres sociaux

Stéphane Collard propose que les comptes rendus ne soient envoyés dorénavant que par messagerie mail.

**Le président de la FACS**  
**Alain Faucuit**

**Les secrétaires de séance**  
**Hélène PAYRASTRE - Patrick ROUCOUX**